



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-19

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

Séance du 11 avril 2022

Date de la Convocation

05/04/2022

Date de l'affichage

05/04/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le onze mars,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Avance de trésorerie AF Bonnaud

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE (en visioconférence), Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à PACOU Isabelle), Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à Christopher HAUBRUGE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Suite à la demande du président de l'Association Foncière de Bonnaud, consistant en une avance de trésorerie afin que l'AF puisse honorer son échéance d'emprunt du début d'année et diverses factures (la taxe de remembrement étant perçue plus tardivement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'octroyer à l'Association Foncière une avance de 2 000 €.

En contrepartie l'Association Foncière s'engage à rembourser cette avance à la commune de Val-Sonnette dès que sa trésorerie le lui permettra.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-10.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 11/04/2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

